

DOCUMENT D'INFORMATION ET CONFORMITÉ

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DE L'INFECTION PAR LE COVID-19 DANS LES CENTRES DE MÉDECINE ESTHÉTIQUE

Dans _____, a _____ de _____
Nom du patient _____
Date de naissance _____ CNIE _____
Population _____
Téléphones _____

JE DÉCLARE :

Que par le médecin _____

On m'a expliqué que COVID-19 ou maladie à coronavirus 2019 est le nom donné à la pathologie causée par l'infection par le SRAS-CoV-2. Ce virus est très contagieux et sa transmission semble se faire par contact étroit avec les sécrétions respiratoires produites par la toux ou l'éternuement d'une personne malade. Sa contagiosité dépend de la quantité de virus dans les voies respiratoires. Ces sécrétions infecteraient une autre personne si elle entrait en contact avec son nez, ses yeux ou sa bouche. Une transmission aérienne sur des distances supérieures à 1 ou 2 mètres semble peu probable.

Les symptômes les plus courants sont la fièvre, la toux et l'essoufflement. Dans certains cas, il peut également y avoir des symptômes digestifs tels que diarrhée, douleurs abdominales. Des symptômes cutanés peuvent également apparaître. Il peut y avoir une perte d'odeur et/ou de goût. La plupart des cas présentent des symptômes légers. Dans les cas les plus graves, l'infection peut provoquer une pneumonie, un essoufflement important, une insuffisance rénale et même la mort. Les cas les plus graves surviennent généralement chez les personnes âgées ou souffrantes d'une maladie chronique, telle qu'une maladie cardiaque, une maladie pulmonaire ou une immunodéficience.

L'objectif de ces informations est de vous permettre d'en savoir plus sur la pandémie qui sévit dans le monde et de pouvoir prendre une décision libre et volontaire de suivre ou non un traitement de médecine esthétique, complétant ainsi le consentement éclairé spécifique pour le traitement à effectuer, sachant que la clinique a appliqué les protocoles et les mesures de sécurité et de prévention approuvés par le ministère de la santé, ainsi que les recommandations des sociétés scientifiques pour freiner la transmission de COVID-19.

J'ai été informé qu'en tant que prestataires de soins de santé, le centre/médecin a l'obligation éthique et légale de détecter les éventuelles infections et d'enrayer leur propagation, même si le motif de la consultation n'a rien à voir avec la pathologie, raison pour laquelle ils ont modifié le protocole d'accueil et de contact avec les patients, dont j'ai été informé verbalement de manière exhaustive et résumée dans le présent document.